



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Haut Conseil de la mémoire combattante

Question écrite n° 35575

Texte de la question

Dans le document édité par le ministère de la défense à l'occasion de la réunion du 14 janvier 2004 du Haut Conseil de la mémoire combattante, est évoqué le partenariat, qualifié de « désormais traditionnel », avec le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge en matière d'actions de mémoire. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le secrétaire d'État aux anciens combattants quel est le bilan qu'il tire de ce partenariat et s'il est envisageable d'inciter les associations françaises de mémoire à entreprendre des jumelages avec cette organisation, y compris aux échelons décentralisés.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants précise que le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge (VDK) a été chargé, en application de la convention et de l'échange de lettres du 19 juillet 1966 entre la République française et la République fédérale allemande (RFA) relative aux sépultures de guerre allemandes en territoire français, d'assurer pour le compte de la RFA l'entretien de ces sépultures. Depuis lors, une étroite et fructueuse coopération s'est établie entre le VDK et le ministre en charge des anciens combattants en raison, notamment, de la fréquente mitoyenneté des lieux de sépultures et de l'existence de carrés militaires allemands dans des cimetières communaux français. Cette entente a permis de réaliser en commun de nombreux travaux d'aménagement et de restauration. L'organisation annuelle par le VDK de « chantiers de jeunes » dans des cimetières de France a créé l'occasion de relations avec les communes d'implantation et les associations locales concernées par les questions de mémoire. Cette coopération, initialement administrative et technique, s'est étendue, tant au niveau local que national, aux développements d'actions de mémoire communes, telles que la préparation d'un atlas franco-allemand des sépultures allemandes en France et la rencontre de trente jeunes Français, Allemands et Polonais du 3 au 11 mai 2003 à l'occasion du 40e anniversaire du traité de l'Élysée, pour mener une réflexion sur les conflits européens passés et sur la défense européenne. Ces mêmes jeunes ont été associés au ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe organisé le 9 mai en présence de l'ambassadeur d'Allemagne et du ministre délégué aux anciens combattants ; ou encore le concours scolaire organisé en 2003 entre le VDK et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, à la suite de la signature, le 22 janvier 2002, d'une convention par laquelle ces deux organismes s'engagent à favoriser les actions communes, notamment pédagogiques. Les associations et les collectivités territoriales sont informées de l'existence et des actions menées par le VDK par le canal des rapports ou publications faisant état des manifestations ou actions entreprises avec le ministère de la défense. Les associations apprécient l'opportunité de recourir éventuellement à cet organisme. Celui-ci facilite en tant que de besoin les contacts avec les associations qui apprécient particulièrement cette opportunité.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35575

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1948

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5490